



Comptes annuels et annexes 2025

Composition des organes de la Fondation

Conseil de Fondation (CF)

Membres désigné-e-s par la SSR :

- Président : Pascal Crittin, directeur de la RTS
- Vice-président : François Besençon
- Corina Albertini, experte philanthropique indépendante
- Robert Ruckstuhl, responsable Radio SRF
- Stefania Verzasconi, responsable Corporate and Public Affairs RSI
- Alex Ziegler, responsable Trésorerie du groupe SSR

Membres représentant les ONG partenaires et expert-e-s humanitaires :

- Grégoire Castella, expert humanitaire indépendant
- Felix Gnehm, directeur de Solidar Suisse
- Barbara Hintermann, directrice de la Fondation Terre des hommes
- Melchior Lengsfeld, directeur d'Helvetas
- Sabine Maier, directrice de Vivamos
- Silvia Schaller, experte humanitaire indépendante

Observateur :

- Silvio Flückiger, DDC

Voix consultative :

- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur

Commission de projets internationale (COPRO-INT)

Présidente :

- Michelle A. Gysin, experte indépendante

Expert-e-s :

- Nadia Carlevaro, experte construction
- Fabienne Lagier, experte formation et éducation
- Louisa Seferis, experte Livelihood
- Manuel Krähenbühl, expert WASH
- Martin Schneider, expert santé (jusqu'en décembre 2025)
- Mirela Shuteriqi, experte protection de l'enfance (jusqu'en octobre 2025)
- Marie-Fleur Bourquin, experte protection de l'enfance (depuis décembre 2025)

Représentant-e-s des ONG :

- Alex Brans, Save the Children
- Lukas Frohofer, Solidar Suisse
- Laurence Gaubert, Fondation Terre des hommes
- Christian Gemperli, Helvetas
- Sebastian Zug, EPER
- Katharine Kelland Arnold, CBM
- Johan ten Hoeve, Medair
- Marion Schröder, Caritas
- Brigitte Müller, Croix-Rouge suisse
- Linh Groth, Médecins du Monde

Observateur-trice indépendant-e :

- Elias Wieland, observateur / DDC (jusqu'en décembre 2025)
- Regina Gujan, observatrice / DDC (depuis décembre 2025)

Représentant-e-s de la Chaîne du Bonheur :

- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur
- Ernst Lüber, directeur des programmes et de l'évaluation de la Chaîne du Bonheur

Commission de projets suisse (COPRO-CH)

Présidente :

- Claudia Paiano

Experte :

- Liliane Galley, experte protection de l'enfant

Représentant-e-s de la Chaîne du Bonheur :

- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur
- Ernst Lüber, directeur des programmes de la Chaîne du Bonheur

Commission d'accréditation

Présidente :

- Silvia Schaller

Membres :

- Christian Grau, expert indépendant
- Michelle A. Gysin, présidente de la COPRO-INT
- Ernst Lüber, directeur des programmes et de l'évaluation de la Chaîne du Bonheur

Commission de gestion financière (COGEFI)

Président :

- Alex Ziegler

Membres :

- Corina Albertini, membre du Conseil de Fondation désignée par la SSR
- François Besençon, vice-président du Conseil de Fondation désigné par la SSR
- Miren Bengoa, directrice de la Chaîne du Bonheur
- Mélanie Guarin, responsable finances de la Chaîne du Bonheur

Invité-e-s permanent-e-s :

- Pascal Crittin, président de la Chaîne du Bonheur
- Pascal Frei (PPCmetrics)

Rapport de l'organe de révision



**Fondation suisse de la Chaîne du
Bonheur
Genève**

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation
relatif aux comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 2025

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la Fondation suisse de la Chaîne du bonheur, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, le mouvement des fonds, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant. Le rapport de gestion devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations – aussitôt que celles-ci sont disponibles – et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Responsabilité du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al 3 CC en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Forvis Mazars SA

Marcello Stimato
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

Ayman Fathi

Genève, le 12 mars 2026

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de variation du capital, mouvement des fonds, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Comptes annuels

Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, Genève

BILAN 2025

		31/12/2025	31/12/2024
		CHF	CHF
ACTIF			
Actif circulant		41'716'090	25'084'506
Liquidités et équivalent	3	41'291'447	24'662'471
Comptes de régularisation actifs	4	424'643	422'035
Actif immobilisé		64'337'506	88'849'827
Immobilisations financières	3	64'247'207	88'725'163
Immobilisations incorporelles	5	81'316	116'715
Immobilisations corporelles	5	8'983	7'949
Total de l'Actif		106'053'596	113'934'333
PASSIF			
Capitaux étrangers		122'803	189'041
Créanciers divers		44'386	97'548
Comptes de régularisation passifs	4	78'417	91'493
Capital des fonds affectés		89'147'892	97'113'485
Fonds affectés	6	89'147'892	97'113'485
Capital de la fondation		16'782'901	16'631'807
Capital de base	8	200'000	200'000
Capital lié	9	13'935'373	11'435'373
Capital libre		2'647'528	4'996'434
Total du Passif		106'053'596	113'934'333

COMPTE D'EXPLOITATION 2025

		2025	2024
		CHF	CHF
PRODUITS			
Total des dons		52'149'203	34'137'932
Dons et autres donations affectés		50'422'232	31'656'597
Legs non affectés		1'726'971	2'481'335
Autres produits		445'801	339'311
Contributions au fonctionnement		100'000	175'000
Participation frais de traitement		312'870	162'546
Produits divers		32'931	1'765
Total produits d'exploitation		52'595'004	34'477'243
CHARGES			
	10		
Projets et programmes		-60'950'460	-65'723'510
Versements aux projets		-58'363'147	-63'257'320
Appui aux projets		-2'587'313	-2'466'190
Recherche de fonds et administration		-2'116'892	-2'100'829
Recherche de fonds		-1'317'177	-1'324'436
Administration		-799'715	-776'393
Total charges d'exploitation		-63'067'352	-67'824'339
Résultat d'exploitation		-10'472'348	-33'347'096
Résultat financier			
	17		
Résultat financier		2'657'849	5'159'977
Produits financiers		2'793'866	5'247'624
Charges financières		-136'017	-87'647
Résultat avant variation du capital des fonds		-7'814'499	-28'187'119
Variation des fonds affectés (hors transfert depuis le capital libre)		10'462'027	33'183'553
Résultat annuel (avant allocations au capital de la fondation)		2'647'528	4'996'434
+ Prélèvement / - attribution au capital libre		-2'647'528	-4'996'434
		0	0

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2025

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions fonds libres et legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
Fonds affectés		97'113'485	50'422'232	2'496'434	-58'363'147	-2'521'112	89'147'892

Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
-Réserve financière	9	4'964'473	0	0	0	2'500'000	7'464'473
-Réserve d'exploitation		6'470'900	0	0	0	0	6'470'900
Capital libre		4'996'434	0	-2'496'434	0	147'528	2'647'528
Capital de l'organisation		16'631'807	0	-2'496'434	0	2'647'528	16'782'901

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2024

	CHF	Capital initial	Attributions de dons	Attributions fonds libres et legs	Paiements aux projets	Attributions / Dissolutions	Capital final
Fonds affectés		127'373'675	31'656'597	2'923'363	-63'257'320	-1'582'830	97'113'485

Capital de base		200'000	0	0	0	0	200'000
Capital lié :							
-Réserve financière	9	2'964'473	0	0	0	2'000'000	4'964'473
-Réserve d'exploitation		6'470'900	0	0	0	0	6'470'900
Capital libre		4'923'365	0	-2'923'363	0	2'996'434	4'996'434
Capital de l'organisation		14'558'738	0	-2'923'363	0	4'996'434	16'631'807

MOUVEMENT DES FONDS 2025

	Solde fonds au 01.01.2025	Attribution dons *	Transferts internes de soldes de fonds **	Paiements nets aux programmes	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2025 ***	Total variation fonds	Affectation fonds libres	Solde fonds au 31.12.2025
Child Welfare	7'809'347	3'251'521		-3'240'951	-162'576	-152'006		7'657'341
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	616'157	23'005'598		-2'388'777	-1'150'280	19'466'541		20'082'698
Cala Sannitica	11'448	0		0	0	0		11'448
Népal 2015	205'333	0	-109'730	-95'603		-205'333		0
Réfugiés	173'470	0		0		0		173'470
Innovation	647'156	0		0		0		647'156
Early Response Fund	3'314'187	627'050	185'241	-2'418'628	-31'353	-1'637'689	2'496'434	4'172'932
Femmes dans les crises oubliées	987'629	2'720		-63'750	-136	-61'166		926'463
Protection de l'enfant en Suisse EVV	7'491'873	321'012	-7'241'839	-283'677	-16'051	-7'220'554		271'319
PHES promotion humanitaire et échange de savoir	52'499	0		0		0		52'499
Jeunes en difficulté en Suisse	3'615'492	952	-2'797'538	-317'092	-48	-3'113'726		501'766
Sans-abri en Suisse	1'668'706	823		-1'296'108	-41	-1'295'327		373'379
Haïti 2021	135'511	0	-75'511	-60'000		-135'511		0
Afghanistan 2021	927'849	349		-915'652	-17	-915'320		12'529
Afrique de l'Est sécheresse 2022	1'417'443	9'200		-1'210'006	-460	-1'201'266		216'177
Pakistan inondations 2022	1'379'260	0		-1'005'892		-1'005'892		373'368
Ukraine 2022	40'237'540	3'159'421		-22'114'049	-157'971	-19'112'599		21'124'941
Maroc 2023	1'069'290	0		-667'679		-667'679		401'611
Proche-Orient 2023	3'901'998	1'031'837		-2'265'682	-51'592	-1'285'437		2'616'561
Séisme Turquie et Syrie 2023	8'262'575	9'032		-6'462'144	-452	-6'453'564		1'809'011
Soudan 2024	2'215'856	2'081'126		-2'437'581	-104'056	-460'512		1'755'344
Intempéries en Suisse 2024	10'972'866	52'455		-4'687'262	-2'623	-4'637'430		6'335'436
Protection de l'enfant 2025	0	3'158'823	10'039'377	-947'926	-157'941	12'092'333		12'092'333
Séisme Asie du Sud-Est 2025	0	7'681'077		-4'137'688	-384'054	3'159'335		3'159'335
Gaza 2025	0	6'029'236		-1'347'000	-301'462	4'380'774		4'380'774
Total fonds en CHF	97'113'486	50'422'232	0	-58'363'147	-2'521'112	-10'462'027	2'496'434	89'147'892

* Collecte Cœur à Cœur contre la maltraitance des enfants : CHF 5'660'153,65 répartis entre CHILD Welfare (50%) et Protection de l'enfant PEF25 (50%)

** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2025

*** Dissolution 5% des dons 2025 pour couverture des frais de fonctionnement

MOUVEMENT DES FONDS 2024

	Solde fonds au 01.01.2024	Attribution dons *	Transferts internes de soldes de fonds **	Paiements nets aux programmes	Dissolution pour couverture frais fonctionnement 2024 ***	Total variation fonds	Affectation fonds libres	Solde fonds au 31.12.2024
Child Welfare	6'392'216	3'126'442		-2'092'989	-156'322	877'131	540'000	7'809'347
Intempéries en Suisse (collecte permanente)	753'733	806		-138'342	-40	-137'576		616'157
Cala Sannitica	11'448					0		11'448
Népal 2015	255'299			-49'966		-49'966		205'333
Réfugiés	729'572			-556'102		-556'102		173'470
Innovation	647'156					0		647'156
Early Response Fund	3'084'095	530'815	521'590	-2'056'567	-26'541	-1'030'703	1'260'795	3'314'187
Tsunami Indonésie 2018	239'578		-239'578			-239'578		0
Femmes dans les crises oubliées	1'008'948	32'242		-51'949	-1'612	-21'319		987'629
Protection de l'enfant en Suisse EVV	4'246'430	2'728'398	283'574	-497'678	-136'420	2'377'875	867'568	7'491'873
Fond spécial EVV	19'514			-19'514		-19'514		0
PHES promotion humanitaire et échange de savoir	52'499					0		52'499
Jeunes en difficulté en Suisse	5'196'311	508'524		-2'318'917	-25'426	-1'835'819	255'000	3'615'492
Sans-abri en Suisse	4'484'555	110'519		-2'920'843	-5'526	-2'815'850		1'668'706
Coronavirus CH	77'222		-285'801	208'579		-77'222		0
Coronavirus International	233'735		-233'735			-233'735		0
Liban 2020	48'276		-48'276			-48'276		0
Haïti 2021	154'761			-19'250		-19'250		135'511
Afghanistan 2021	1'637'272	55'154		-761'819	-2'758	-709'423		927'849
Afrique de l'Est sécheresse 2022	4'839'768	16'989		-3'438'464	-849	-3'422'324		1'417'443
Pakistan inondations 2022	2'257'597			-878'337		-878'337		1'379'260
Ukraine 2022	66'982'634	2'659'826	2'227	-29'274'155	-132'991	-26'745'094		40'237'540
Maroc 2023	2'437'561	54'170		-1'419'733	-2'709	-1'368'272		1'069'290
Proche-Orient 2023	1'834'001	5'907'418		-3'544'050	-295'371	2'067'998		3'901'998
Séisme Turquie et Syrie 2023	19'749'493	123'766		-11'604'496	-6'188	-11'486'918		8'262'575
Soudan 2024	0	2'727'217		-375'000	-136'361	2'215'856		2'215'856
Intempéries en Suisse 2024	0	13'074'310		-1'447'729	-653'716	10'972'866		10'972'866
Total fonds en CHF	127'373'675	31'656'597	0	-63'257'320	-1'582'830	-33'183'553	2'923'363	97'113'485

* Collecte Cœur à Cœur contre la maltraitance des enfants : CHF 5'039'360,41 répartis entre CHILD Welfare (50%) et Protection de l'enfant en Suisse EVV (50%)

** Transferts de soldes de fonds selon décision du Conseil de Fondation en 2024

*** Dissolution 5% des dons 2024 pour couverture des frais de fonctionnement

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2025	2024
	CHF	CHF
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat avant allocations au capital	2'647'528	4'996'434
Ajustements pour		
Amortissements	206'763	213'623
Variation de valeur boursière des titres et différences de change non réalisées	-2'617'982	-4'607'565
Variation des comptes de régularisation d'actifs	-2'608	-22'324
Variation des capitaux étrangers	-66'238	102'365
Variation des fonds avec affectation	-10'462'027	-33'183'553
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	-10'294'564	-32'501'020
Investissements en immobilisations corporelles	-9'766	-7'418
Investissements en immobilisations incorporelles	-162'632	-233'431
Variation des titres (obligations et fonds de placements)	27'095'938	7'957'232
Flux de trésorerie résultant des opérations d'investissement	26'923'540	7'716'384
Flux de trésorerie résultant des opérations de financement	0	0
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	16'628'976	-24'784'636
Liquidités au 1er janvier	24'662'471	49'447'107
Liquidités au 31 décembre	41'291'447	24'662'471
AUGMENTATION / DIMINUTION DES LIQUIDITES	16'628'976	-24'784'636

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

1 Principe d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels, établis et présentés selon les dispositions des Swiss GAAP RPC, en particulier, la norme Swiss GAAP RPC21 relative à la comptabilité des organisations caritatives à but non lucratif, comprennent le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital, l'annexe et le rapport de performance.

2 Principes d'évaluation

Les comptes annuels se réfèrent au principe du coût d'acquisition, qui repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes essentiels d'évaluation des postes du bilan figurent directement dans le commentaire détaillé de la position. Sans autre mention, les autres rubriques du bilan sont évaluées à la valeur nominale moins les correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

Conversion des monnaies étrangères:

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les gains et les pertes sur cours provenant de transactions en devises étrangères sont ainsi pris en considération dans le compte d'exploitation.

3 Immobilisations financières

Les titres sont portés au bilan à la valeur boursière.

Au bilan, dans l'actif immobilisé, sous la rubrique "Immobilisations financières" figurent les titres qui répondent en premier lieu à un objectif d'investissement.

4 Compte de régularisations

CHF | 2025

CHF | 2024

Les actifs et les passifs inscrits à ces comptes servent uniquement à régulariser les écritures (produits et charges) entre deux périodes comptables.

Actifs :	Intérêts courus	70'608	101'118
	Produits à recevoir / charges payées d'avance	94'607	120'529
	Impôts anticipés	259'428	200'388
Total		424'643	422'035
Passifs :	Charges à payer	78'417	91'493
Total		78'417	91'493

5 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les achats jusqu'à CHF 2'000 et le petit mobilier de bureau ne sont pas inscrits au bilan, mais directement imputés au compte d'exploitation. Les logiciels, les mises à jour et développements de programmes informatiques sont traités au cas par cas.

Les amortissements sont effectués à partir de la valeur d'acquisition, linéairement sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes:

- Logiciels, mise à jour et développement de programmes informatiques : 2 ans
- Ordinateurs, équipement de bureau, appareils de bureau, agencements : 3 ans
- Aménagement bureaux : 5 ans

Exercice 2025	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel, machines	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.25		0	15'779	81'725	0	562'110	0	659'614
Entrées				9'766		162'632		172'398
Sorties								
Situation au 31.12.25		0	15'779	91'491	0	724'742	0	832'012
Amortissements								
Etat au 01.01.25		0	0	-73'776	0	-445'395	0	-519'171
Sorties								
Amortissements				-8'732		-198'031		-206'763
Etat au 31.12.25		0	-15'779	-82'508	0	-643'426	0	-741'713
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	8'983	0	81'316	0	90'299
Immobilisations par catégorie					8'983		81'316	

Exercice 2024	CHF	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
		Agencement & installation	Mobilier, matériel, machines	Informatique Hardware	Appareils bureau	Développement informatique	Informatique Software	
Valeurs d'acquisitions								
Etat au 01.01.24		4'840	66'052	166'445	141'958	328'679	63'446	771'420
Entrées				7'418		233'431	0	240'849
Sorties		-4'840	-50'273	-92'138	-141'958		-63'446	-352'655
Situation au 31.12.24		0	15'779	81'725	0	562'110	0	659'613
Amortissements								
Etat au 01.01.24		-4'840	-66'052	-156'226	-141'958	-241'455	-63'446	-673'978
Sorties		4'840	50'273	92'138	141'958		63'446	352'655
Amortissements				-9'686		-203'940	0	-213'625
Etat au 31.12.24		0	-15'779	-73'776	0	-445'395	0	-534'950
Total valeurs comptables résiduelles		0	0	7'949	0	116'715	0	124'665
Immobilisations par catégorie					7'949		116'715	

6 Fonds affectés

Le tableau du mouvement des fonds expose les variations enregistrées au cours de l'exercice 2025. La dernière colonne ("Solde fonds au 31.12") récapitule les avoirs totaux qui figurent dans les comptes de la Fondation.

Les produits des collectes de fonds sont comptabilisés lors de leur encaissement et sont affectés aux fonds respectifs pour lesquels les collectes ont été lancées ("Attribution dons"). Ces fonds sont attribués aux projets des organisations d'entraide partenaires sur la base de demandes de contribution ayant reçu l'approbation de la Commission de Projets (COPRO) ou de la direction.

Les transferts internes de soldes de fonds sont effectués sur la base d'une décision formelle du Conseil de fondation ("Transferts internes de soldes de fonds").

Les contributions aux organisations d'entraide partenaires ("Paiements nets aux programmes") s'effectuent au fur et à mesure de l'avancement des projets; le financement des étapes suivantes est dépendant des résultats obtenus dans les premières phases. Lors du rapport final de projet, les éventuels fonds versés mais non utilisés par les organisations d'entraide partenaires sont restitués à la Fondation et sont réaffectés dans les fonds ("Affectation fonds libres").

7 Prélèvement sur les collectes pour couverture des frais de fonctionnement

Lors de sa séance du 05.06.2019, le Conseil de Fondation a décidé d'autoriser un prélèvement automatique de 5% sur les collectes annuelles, pour contribuer à la couverture des frais de fonctionnement. Pour l'exercice 2025, ce prélèvement représente un montant de CHF 2'521'112 (CHF 1'582'830 en 2024).

8 Capital de dotation

Un capital de CHF 200'000 a été affecté à la Fondation lors de sa constitution. Celui-ci a été constitué par les intérêts cumulés des sommes provenant d'appels de la Chaîne du Bonheur antérieurs à l'existence de la Fondation.

9 Réserve financière et réserve d'exploitation

La réserve financière et la réserve d'exploitation ont été constituées initialement en 2012 afin d'assurer le fonctionnement de la Fondation pour les années à venir indépendamment de l'évolution des marchés financiers. Les attributions aux réserves ou dissolutions sont décidées par le Conseil de Fondation. Lors de la séance du 10.04.25, celui-ci a décidé d'attribuer CHF 2'500'000 à la réserve financière. (CH 2'000'000 en 2024)

10 Etat des dépenses par nature et par fonction

Les charges d'exploitation ont été allouées aux divers secteurs d'activité (appui aux projets, recherche de fonds, administration) selon une clé de répartition basée sur la masse salariale attribuée à ces domaines.

Exercice 2025	Appui aux projets	Recherche de fonds	Administration	Total
	55%	28%	17%	
Frais de personnel	1'726'154	878'769	533'539	3'138'462
Amortissements	113'719	57'894	35'150	206'763
Loyers	83'158	42'336	25'704	151'198
Frais de collectes	303'289	154'401	93'744	551'434
Autres charges	360'991	183'777	111'579	656'347
Total	2'587'312	1'317'177	799'716	4'704'205

Exercice 2024	Appui aux projets	Recherche de fonds	Administration	Total
	54%	29%	17%	
Frais de personnel	1'731'693	929'983	545'163	3'206'838
Amortissements	115'358	61'951	36'316	213'625
Loyers	81'979	44'026	25'808	151'813
Frais de collectes	161'963	86'980	50'988	299'932
Autres charges	375'198	201'495	118'118	694'811
Total	2'466'190	1'324'436	776'393	4'567'019

11 Personnel fixe et organes dirigeants

En 2025, le total des salaires du personnel fixe de la CB, soit 20 EPT (19 EPT en 2024) s'est élevé à CHF 2'278'926 (CHF 2'333'505 en 2024), le salaire de la directrice à CHF 166'219 (CHF 178'996 en 2024) et celui des autres membres de la direction à CHF 246'237 pour 1,5 EPT (en 2024 CHF 300'838 pour 1,9 EPT). En 2025, une membre du Conseil de Fondation a perçu des jetons de présence, dont le montant était conforme au règlement genevois sur les commissions officielles (RS A2 20.01), pour les heures passées en séance, CHF 7'000 au total (CHF 2'800 en 2024).

12 Prévoyance professionnelle (LPP)

Le personnel de la Chaîne du Bonheur est affilié auprès de la Caisse de Pension SRG SSR (CPS), institution juridiquement indépendante. Au cours des années, le taux technique a été progressivement abaissé, avec une dernière baisse le 31.12.21 à 1,5%, financé par les provisions de la CPS. Au 31 décembre 2025, le degré de couverture de la CPS est estimé à 109,9%. (107% en 2024).

13 Prestations à titre gratuit

Les prestations des téléphonistes bénévoles, des animateurs radio/TV et les autres prestations SRG SSR lors des appels aux dons ne peuvent pas être quantifiées et sont mentionnées ici pour mémoire.

14 Dettes envers des institutions de prévoyance

	CHF 2025	CHF 2024
Dettes envers des institutions de prévoyance	-	-

15 Honoraires de l'organe de révision

	CHF 2025	CHF 2024
Honoraires pour des prestations en matière de révision	28'000	28'000

16 Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail

	CHF 2025	CHF 2024
Bail auprès de la SSR court jusqu'au 31.12.2029 pour le bureau à Genève	520'000	650'000

17 Détail concernant le résultat financier

	CHF 2025	CHF 2024
Intérêts sur c/c, placements et obligations	179'690	596'949
Plus-values sur titres (cours et changes) réalisées	0	342
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées	17'547	503'330
Plus-values sur titres (cours et changes) non-réalisées (mandats)	2'596'629	4'147'003

Produits financiers

	2'793'866	5'247'624
--	------------------	------------------

Courtage, commissions, TF, frais, droits de garde, etc.

	-69'215	-87'647
--	---------	---------

Moins-values sur titres (cours et changes) non-réalisées

	-66'802	0
--	---------	---

Charges financières

	-136'017	-87'647
--	-----------------	----------------

Total résultat financier

	2'657'849	5'159'977
--	------------------	------------------

Les plus-values/moins-values sur titres issues des mandats discrétionnaires confiés aux banques sont considérées comme non-réalisées jusqu'au retrait de l'intégralité du mandat.

18 Evénements postérieurs à la clôture

Le Conseil de Fondation de la Chaîne du Bonheur n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur à la date d'arrêté des comptes qui nécessite une modification des états financiers présentés.